Règlement challenge U19 2023/2024

I. Organisation générale

La Commission Départementale des Compétitions Jeunes est chargée de la gestion de ces championnats.
Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F, de la Ligue Nouvelle-Aquitaine et du District de football de la Gironde sont applicables à ces championnats, sauf particularités précisées dans ce règlement.

Les équipes s'engagent librement au niveau qu'elles veulent. 1 seul niveau est proposé pour la première phase

Participent à ce challenge :

- 1ere phase :
  - Brassage unique : 32 équipes réparties en 3 poules de 12 équipes, avec matches aller simple
- 2eme phase :
  - Niv 1 à 16 équipes réparties en 2 poules de 8 avec matches aller simple.
  - Niv 2 à avec le reste des équipes (16) ainsi que les éventuels nouveaux engagements.

Peuvent participer à ces championnats :

- Les joueurs de catégorie d'âge U18,
- Les joueurs de catégorie d'âge U19,
- Les joueurs de catégorie d'âge U20 dans la limite de 3 maximum sur la feuille de match.
- Les joueurs de catégorie d'âge U17 remplissant les conditions prévues à l'article 73.1 des R.G. de la F.F.F

En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des R.G. de la F.F.F

II. Accessions – Rétrogradations

Le tableau annexé au présent règlement indique les conditions de montées et de descentes avec les précisions suivantes :

Accession en U19 Niv1– 2nde Phase (16 équipes)

Les équipes classées de la 1ère, à la 5ème place et la meilleure équipe classée 6ème des 3 poules du brassage U19 – 1ère phase accèdent au challenge départemental U19 Niv 1 – 2nde phase.
En cas de vacance, il est fait appel à un autre 6ème puis si nécessaire on opère de la même manière avec les suivants en faisant application des dispositions des règlements du district.

Accession en U19 Niv2 – 2nde Phase

Toutes les équipes restantes des 3 poules du brassage District U19 – 1ère phase accèdent au challenge départemental U19 Niv 2 – 2nde phase ainsi que les éventuelles nouvelles équipes engagées.

III. Classements

- En cas d'égalité de points, le classement des équipes classées ex aequo **dans une même poule** se fera de la façon suivante. Il sera tenu compte (étant précisé que si le 1er critère ne permet pas de départager toutes les équipes ex-aequo, il y aura lieu de passer au critère suivant et ainsi de suite, tant que cela s'avère nécessaire) *:*

  1. *Du classement aux points des rencontres jouées entre elles par les équipes ex aequo concernées à la stricte condition que toutes les équipes à départager se soit affrontées en match « aller-retour »*
  2. *De la différence entre les buts marqués et concédés lors des matchs joués entre elles par les équipes ex aequo concernées à la stricte condition que toutes les équipes à départager se soit affrontées en match « aller-retour »*
  3. De la différence entre les buts marqués et concédés sur l'ensemble de l'épreuve.
  4. Du plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble de l'épreuve.
  5. Selon le classement des équipes concernées au Challenge du Fair-Play s'il en existe un.
  6. Du plus grand nombre d'arbitres licenciés et formés au club lors des deux dernières saisons.
  7. D'un match de barrage sur terrain neutre avec tirs aux buts

- Les équipes classées au même rang **dans des poules différentes** seront départagées dans l'ordre suivant (étant précisé que si le 1er critère ne permet pas de départager toutes les équipes ex-aequo, il y aura lieu de passer au critère suivant et ainsi de suite, tant que cela s'avère nécessaire) :

  1. Du nombre de points obtenus à l'issue du championnat
  2. De la différence entre les buts marqués et concédés
  3. Du plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble de l'épreuve
  4. Du classement au Challenge du Fair-Play s'il en existe un.
  5. Du plus grand nombre d'arbitres licenciés et formés au club lors des deux dernières saisons
  6. D'un match de barrage sur terrain neutre et tirs aux buts

Les 4 premiers critères sont établis avec le même nombre de matchs joués, sinon il sera appliqué le calcul du quotient (3 décimales après la virgule).

IV. Ballon

Le ballon est de taille 5

V. Temps de jeu

90 minutes (2 fois 45 minutes).

VI. Calendrier et heures des rencontres

L'heure officielle des rencontres du challenge U19 est fixée le dimanche à 15h et à 13h pour les rencontres en lever de rideau.

VII. Feuille de match

La FMI est obligatoire pour les compétitions évoquées ci-dessus. À titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'utiliser la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.
Cette feuille doit être retournée à la Commission d'organisation de l'épreuve dans les 24 heures qui suivent la rencontre.
Obligation de scanner la feuille de match et l'adresser au district sous les 24h, accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif de non-utilisation.
En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission compétente et sera susceptible d'entrainer une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité.
Adresse électronique : competitions@gironde.fff.fr

VIII. Report de rencontre

Les demandes devront être présentées via FOOTCLUBS au minimum dix jours avant la date prévue de la rencontre. L'accord écrit via FOOTCLUBS des deux clubs est indispensable ainsi que la date proposée pour la nouvelle rencontre. Après acceptation du club adverse, la commission départementale des compétitions jeunes valide, ou non, le report de la rencontre en fonction du motif de la demande et des dates de rattrapage disponibles au calendrier général.
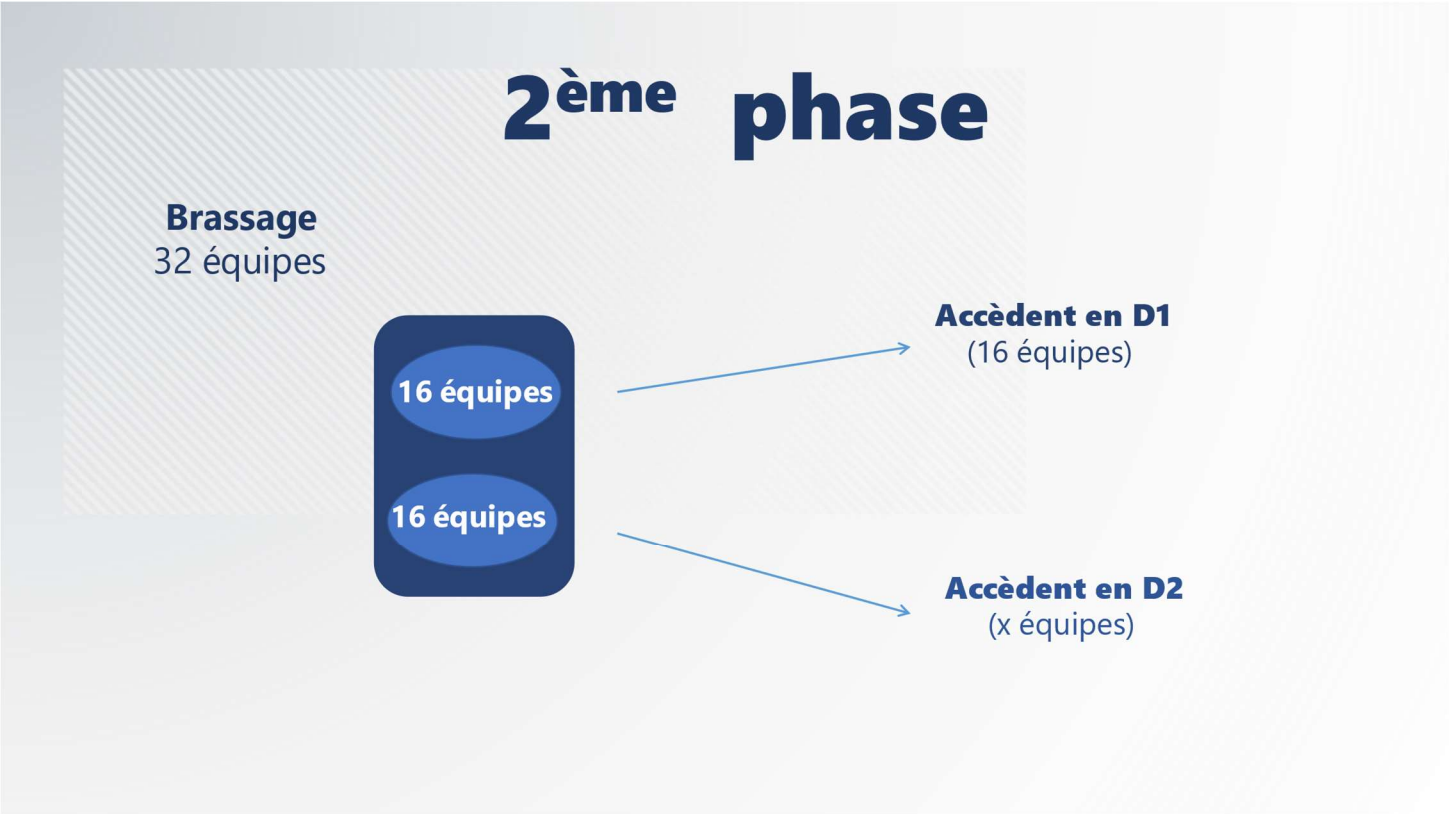
Organisation 2ème phase